## Formation pour la lutte contre les guêpes

## **Programme 2024**

Sous réserve de modifications

Lieu
Service d'incendie et de secours - SIS
Route de l'Etraz 128
1290 Versoix

**Dates** 

24FW01-F: 28 et 29 mai 2024



## Formation pour la lutte contre les guêpes - Description

But Aptitude à éliminer correctement les nids de guêpes et les nids de chenilles

processionnaires

Aptitude à éliminer correctement les nids de guêpes et les nids de chenilles

processionnaires)

Profil des Les personi participants biocides co

Les personnes qui appliquent professionnellement / commercialement des biocides contre les guêpes, les abeilles et les chenilles processionnaires pourle

compte de tiers ; principalement les pompiers et les employés municipaux

Exigences Selon l'annexe I de Ordonnance du DFI relative au permis pour l'emploi des

pesticides en général (OPer-P), limitée aux produits utilisés à la lutte contreles

guêpes, les abeilles et les chenilles processionnaires.

Durée 2 jours, examen compris

Dates 24FW01-F: 28 et 29 mai 2024

Lieu SIS, Route de l'Etraz 128, 1290 Versoix

Prix CHF 1400.- y compris le dossier de cours, un certificat, l'examen et le permis

limité selon OPer-P

Thèmes et contenus

Législation et ordonnances

• Législation sur les produits chimiques

(ORRChim / OPer-P)

Utilisation des produits biocides

• Fiche de données de sécurité

Biologie générale et spécifique

Législation sur les produits chimiques

(ORRChim / OPer-P)

• Utilisation des produits biocides

Fiche de données de sécurité

Venin des insectes • Fonction

• Allergies, prévention, mesures

Pesticides • Toxicologie

Application, diffusion, pénétration

Appareils 

• Bombes aérosols, pulvérisateurs à pression,

pulvérisateur de poudre

• Entretien, manipulation appropriée

Sécurité au travail Sécurité personnelle

Mesures d'accompagnement